



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé
et des services communautaires
École de psychologie

PSYC3900 TRAVAUX PRATIQUES EN PSYCHOLOGIE

RESPONSABLE DU COURS

Directrice adjointe ou directeur adjoint de l'École de psychologie

DESCRIPTION DU COURS

L'étudiante ou l'étudiant, sous la supervision d'un membre du corps professoral, effectue une activité de formation qui se déroule normalement dans un milieu de recherche ou d'intervention en psychologie. L'activité peut également prendre la forme d'une recension des écrits et fait l'objet d'un rapport de synthèse et/ou d'une présentation publique. Il s'agit d'une activité de supervision individuelle fortement recommandée aux étudiantes et étudiants de la majeure (répertoire universitaire, Université de Moncton).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE GÉNÉRAUX

À la fin de ce cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de : appliquer des connaissances acquises au courant de la formation en psychologie à un domaine pratique spécifique sous la supervision d'un membre du corps professoral; comprendre le fonctionnement d'un milieu de recherche ou d'intervention en psychologie; pratiquer des habiletés de base importantes à la poursuite d'études en psychologie fondamentale ou appliquée (répertoire universitaire, Université de Moncton).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES

À déterminer avec la ou le membre du corps professoral responsable de la supervision.

NATURE ET MODALITÉS DES ÉVALUATIONS

Le cours comporte nécessairement une activité de formation et une communication affichée. La nature et la modalité de l'évaluation de l'activité de formation sont déterminés avec la ou le membre du corps professoral responsable de la supervision. La communication affichée a lieu au courant des dernières semaines de cours de la session. La ou le responsable du cours communique à l'étudiant ou à l'étudiante la date exacte de la séance d'affichage au courant de la première semaine de cours.

PONDÉRATION DES ÉVALUATIONS

La note finale est composée de deux parties :

- 80 points pour l'activité de formation effectuée sont accordés par la professeure ou le professeur responsable de la supervision ou la personne responsable dans le milieu d'accueil dans le cas d'activité en milieu d'intervention. L'évaluation se base sur la grille d'évaluation disponible sur clic. L'étudiante ou l'étudiant doit soumettre la grille d'évaluation à la personne responsable de la supervision avant la dernière journée de cours de la session et cette dernière doit soumettre son évaluation à la responsable du cours au plus tard 3 jours avant la fin de la période d'examens.
- 20 points pour la communication affichée sont accordés par la professeure responsable du cours.

LECTURES OBLIGATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES

À déterminer avec la ou le membre du corps professoral responsable de la supervision.

CALENDRIER ET CONTENU

À déterminer avec la ou le membre du corps professoral responsable de la supervision.

RÈGLEMENT SUR LA FRAUDE

Selon le règlement universitaire 10.9.3 sur la fraude, « l'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle lors de toute épreuve de contrôle, peu importe sa forme. » Il est attendu que si la professeure soupçonne qu'une fraude a été commise, elle appliquera les procédures décrites au règlement 10.9.3.2.

OFFRE DE MESURES D'ADAPTATION POUR LES ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Les étudiantes et étudiants qui ont un diagnostic et qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation sont invités à me rencontrer afin de me remettre la lettre préparée par le service d'accès et de soutien à l'apprentissage précisant les mesures recommandées. Il est également recommandé de discuter de ces besoins avec le directeur du mémoire. Si vous n'avez pas cette lettre,

vous pouvez communiquer avec le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage en composant le 506-858-3794 ou en envoyant un courriel à service.acces.umcm@umoncton.ca.

BARÈME DE NOTATION

A+	=	90.0%	à	100%
A	=	87.0%	à	89.9%
A-	=	84.0%	à	86.9%
B+	=	81.0%	à	83.9%
B	=	78.0%	à	80.9%
B-	=	75.0%	à	77.9%
C+	=	72.0%	à	74.9%
C	=	69.0%	à	71.9%
C-	=	66.0%	à	68.9%
D+	=	63.0%	à	65.9%
D	=	60.0%	à	62.9%
E	=	moins de 60.0%		

ANNEXE A

Inscription à un cours de
« Travaux pratiques en psychologie » (PSYC3900)

Nom de l'étudiant
ou de l'étudiante : _____

NI (numéro d'identification) : _____

Sigle et titre du cours : PSYC3900 (Travaux pratiques en psychologie)

Session : _____

Sujet / Titre : _____

Description brève du sujet : _____

Nom du professeur,
de la professeure ou
superviseur(e) en milieu
d'intervention : _____

Aucun changement de professeur, professeure ou milieu d'intervention pour ce cours ne pourra se faire.

Date

Signature de l'étudiant ou de l'étudiante

Date

Signature du professeur ou de la professeure

Date

Signature du directeur ou de la directrice de
l'École de psychologie

Copies : École de psychologie (dossier)
Professeur-professeure
Étudiant-étudiante

ANNEXE B
ÉVALUATION DE PRÉSENTATION AFFICHÉE

La présentation affichée est évaluée sur deux aspects, soit les qualités de l’affiche elle-même et la capacité de l’auteur à informer un interlocuteur des éléments impliqués par la démarche de recherche présentée.

Qualités de l’affiche

Clarté et cohérence : L’affiche se lit bien, ne comporte pas trop de texte, fait une bonne intégration texte-illustration, etc.

/3

Impact visuel : La présentation globale intègre bien chacun des éléments visuels de l’affiche : texte, illustrations, couleur, etc.

/2

Qualités de communication de l’auteur

L’auteur manifeste une connaissance adéquate du thème présenté, peut résumer oralement l’essentiel de sa démarche de recherche ainsi que le contenu de l’affiche ; l’auteur peut répondre à des questions suscitées par la prise d’information par les évaluateurs du contenu de l’affiche.

/5

Remarque : Sur ce critère, l’évaluation ne porte ni sur la pertinence, ni sur le contenu idéologique du mémoire. L’évaluation vise essentiellement à juger de la capacité de l’étudiant à manifester une connaissance intégrée de la démarche ayant abouti à la présentation de son affiche.

Total **/10**

ANNEXE C
NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

BARÈME POUR LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS

L'évaluation de la partie linguistique porte sur une tranche de 200, 400, 600 ou 800 mots uniquement pour les **travaux écrits faits à la maison**. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur.

Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour ces travaux écrits. Les unités académiques peuvent adopter des politiques plus exigeantes si elles le désirent, pour des raisons de préparation liées à la discipline, afin de moduler la sévérité du barème en fonction des années d'étude.

Par ailleurs, si les erreurs¹ commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de consulter le Centre d'aide en français qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable.

Barème pour le calcul de la pénalité

Pénalités / nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
-1/3 lettre	à partir de 2 erreurs	à partir de 4 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 8 erreurs
-2/3 lettre	à partir de 3 erreurs	à partir de 6 erreurs	à partir de 9 erreurs	à partir de 12 erreurs
- 1 lettre	4 erreurs et plus	8 erreurs et plus	12 erreurs et plus	16 erreurs et plus

¹ Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes). Une erreur d'orthographe d'usage commise plus d'une fois pour le même mot n'est pénalisée qu'une seule fois. Exemples d'erreurs d'orthographe d'usage : littéraire, j'ai aperçu